

« Je m'appelle Julian Atzenhoffer, j'ai 20 ans et je suis en troisième année de licence de droit au Mans. J'ai la chance, pour le second semestre*, d'être en échange universitaire, grâce à Erasmus, à Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette série d'articles a pour vocation de produire un guide pratique du système Erasmus, de la ville et de ses alentours. Ce premier article est consacré à la présentation du système Erasmus. »

Les origines, objectifs et la portée d'Erasmus.

Erasmus est un programme lancé, en 1987, par la Commission européenne, afin de favoriser la mobilité étudiante en Europe. Le nom du programme est inspiré du philosophe humaniste Érasme, symbole d'ouverture intellectuelle.

Son objectif principal est de permettre aux étudiants d'étudier ou de se former à l'étranger et vise à renforcer la coopération entre universités et le sentiment d'identité européenne.

Pour bénéficier de l'échange universitaire, il faut que l'école de départ ait conclu un accord interinstitutionnel avec une école européenne ou, dans de rares cas, internationale. Il n'est donc pas possible de partir n'importe où, ni n'importe quand, car cela doit rester dans le calendrier scolaire de l'école d'arrivée.



Deux des nombreuses résidences étudiantes de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Deux avantages majeurs de la mobilité internationale : le choix des enseignements et le soutien financier



Soirée Erasmus sur le thème du carnaval

Alors que le **choix des matières** est relativement restreint en France, Erasmus permet beaucoup plus de **flexibilité**. En effet, chaque étudiant peut choisir, assez librement, n'importe quelle matière enseignée à l'école d'arrivée parmi l'ensemble de celles enseignées durant le diplôme étranger. Ainsi, **être en troisième année de droit, en France, n'oblige pas à prendre des matières de L3 en Espagne**, mais permet de choisir n'importe quelle matière enseignée, au semestre correspondant, de la première année à leur quatrième année de licence. Tout cela doit toutefois être validé par les deux écoles à travers un **Learning Agreement**, signé avant le départ, qui permet de garantir la reconnaissance des ECTS**.

Le programme Erasmus offre également à tous les étudiants une **aide financière, cumulable avec les bourses françaises**, tournant généralement aux alentours de **350-400 euros mensuels**, en fonction du pays de destination et de la situation de l'étudiant. Une **aide à la mobilité** est aussi prévue, elle est **bonifiée** en cas de mode de déplacement émettant **peu d'émission de CO₂**, comme le train ou le bus. **Les collectivités locales peuvent, éventuellement, accorder des financements supplémentaires.**

Texte et photos : Julian ATZENHOFFER.

*Semestre : unité de mesure de l'année scolaire correspondant, en réalité, à 4-5 mois en fonction des établissements.

** ECTS : crédits européens de validation de cursus. Ils doivent être au nombre de 30 afin de valider le semestre et correspondent au coefficient des matières.

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter](#)(ouvre dans une nouvelle fenêtre)
- [Cliquez pour partager sur Facebook](#)(ouvre dans une nouvelle fenêtre)
- [Cliquez pour partager sur Google+](#)(ouvre dans une nouvelle fenêtre)